

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12	Six mois..... 6	Six mois..... 7
PAYABLES D'AVANCE			

Rédacteur en Chef: **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

14, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50
PAYABLES D'AVANCE	

Une nouvelle infamie du sieur Millet

Tunis, le 30 Avril 1896

Élections au 3^e collège

10 MAI 1896

CANDIDATS DE PROTESTATION

CONTRE

l'administration néfaste de M. René Millet

Emile LACROIX, rédacteur en chef de la « Petite Tunisie » ;

Ulysse CROUZET (G. VÉRAX), rédacteur à la « Petite Tunisie ».

AUX ELECTEURS

du 3^e collège

La période électorale est ouverte, la bataille suprême est proche.

La *Petite Tunisie*, qui a toujours été sur la brèche pour signaler et flétrir les abus et les crimes de ceux qui nous gouvernent, manquerait à tous ses devoirs si elle ne se trouvait pas aux premiers rangs de combat et ne sonnait pas la charge pour faire tomber, sous le verdict du peuple, ceux qui depuis trop longtemps déjà et tant de fois se sont moqués des véritables besoins et des aspirations de la Colonie.

C'est à tous les honnêtes gens que nous nous adressons, à tous les gens de cœur que nous faisons appel.

Que ceux qui comprennent que toute conciliation est impossible avec l'homme que le gouvernement français nous a envoyé, dans un jour de malheur ; que ceux qui ont ressenti le soulèvement de toutes les injures, de toutes les avanies dont la Colonie française n'a cessé d'être abreuvée par cet administrateur indigne et par les siens, que ceux dont les infamies et les ignominies soulèvent le cœur, que ceux, enfin, qui ne veulent pas de lâches compromissions, se groupent autour de notre drapeau, ses plis sont assez larges pour les abriter tous.

Ce n'est certes pas l'étendard de la révolte, ni de la révolution que nous levons, c'est le drapeau des revendications et de la protestation populaires que nous déployons.

C'est pour cela que nous vous proposons des candidats de protestation contre l'administrateur funeste et inconscient qu'on nous impose et dont nous demandons depuis longtemps le rappel, M. Millet.

Ces candidats vous les avez toujours vus aux premiers rangs, dans la lutte, allant toujours droit et en avant.

Vous savez qu'ils ne fléchiront pas, qu'ils ne reculeront jamais lorsqu'il faudra défendre vos droits et vos libertés.

Leur candidature signifie défense des faibles contre les forts, des oppri-

més contre les oppresseurs ; elle doit signifier surtout protestation contre l'administration néfaste de M. René Millet.

Respect au peuple !
Vive la France !
Vive la République !

LA RÉDACTION.

NOTRE PROGRAMME

Jamais les petits fonctionnaires et les ouvriers n'avaient eu l'honneur des caresses de la presse, comme en ces temps d'élections.

Jamais ceux, qui ne s'étaient occupés d'eux, qu'à leur rencontre, ne leur avaient reconnu autant de qualités, autant de mérites et ne leur avaient témoigné autant de sympathies ; jamais on ne les avait reconnus autant dignes d'intérêt.

Ah ! c'est que, jamais, ici, jusqu'à ce jour, ils n'avaient été à même de revendiquer leurs droits et leur modeste place au soleil social.

Tous, à l'envi, officiels et autres, s'emparant des revendications que nous n'avons cessé de tout temps d'exposer et de réclamer, nous, établissant des programmes plus ou moins en faveur des petits, des faibles, de ceux que, jusqu'ici, ils considéraient comme pauvres prolétaires, *vulgum pecus*, quantité négligeable dont on n'avait pas à s'occuper.

M. Millet, dans son journal, embouchant, lui-même le premier, la trompette, parle de caisse de retraite, et menace, selon son habitude, de mettre son veto, si les élections ne marchent pas à son gré.

Eh ! bien, n'en déplaise aux gavés du fonctionnarisme, nous ne voulons pas pour les petits fonctionnaires de pension de retraite dans les conditions où on voudrait l'établir.

Nous n'acceptons pas, en effet, que pour jouir, à soixante ans, d'une modique somme qui ne peut permettre de vivre, le pauvre petit fonctionnaire qui ne peut avec ses modiques appointements, comme on dit vulgairement, joindre les deux bouts, soit obligé d'effectuer des versements mensuels, qui diminuent d'autant sa modeste solde.

Nous ne pouvons apprécier ce système qui, dans le but d'empêcher le petit employé de crever de faim dans sa vieillesse, lui enlève son pain pendant sa jeunesse et sa validité.

Il serait bien plus simple, croyons-nous, de laisser faire directement au fonctionnaire ce que l'on propose de faire par l'intermédiaire de l'Etat.

La seule chose à faire et celle que nous voulons et que nous demandons, c'est d'augmenter les appointements des petits, qui font tout le travail, et de diminuer d'autant ceux des hauts fonctionnaires qui ne font rien, qu'emarger au budget.

Et pour nous tenir sur le même terrain que les résidentiels, nous prendrions comme exemple le service des travaux publics.

Lorsqu'on a voulu faire des économies — qui n'ont jamais été faites, au contraire — on n'a rien trouvé de mieux que de jeter sur le pavé une vingtaine de petits employés à 100 ou à 120 francs par mois et on les a rem-

placés par sept ou huit fonctionnaires à huit, dix et douze mille francs par an, employés à ne rien faire.

Ce que nous voulons aussi, et en cela nous croyons faire acte de patriotisme, c'est l'élimination en masse de tout élément étranger dans les administrations tunisiennes.

Il ne manque pas de Français en Tunisie sachant très bien parler l'arabe et les autres langues du pays et dont les connaissances pourraient certainement être utilisées dans les différentes administrations du protectorat, qui ne trouvent pas à se caser même pour gagner un morceau de pain.

Nous pouvons donc résumer notre programme au sujet des fonctionnaires en quelques lignes :

Promulgation d'une loi organique, établissant qu'il ne faut plus que le fonctionnarisme parmi les petits se fasse au rabais.

Il ne faut plus que la faveur prime le droit du mérite.

Des classes seront établies parmi les employés des administrations ;

Tout candidat à un poste, ayant satisfait aux épreuves exigées, sera admis à l'emploi, sans exception à cette règle ;

Après trois ans de bons services tout employé devra passer dans la classe supérieure — avec augmentation de 300 francs par an — à moins que son chef direct n'ait à faire valoir des raisons majeures motivant son retard dans l'avancement.

Nous traiterons prochainement la question ouvrière.

M. le Résident vient de prendre un nouveau décret prorogeant jusqu'à nouvel ordre ceux du 30 décembre, du 11 janvier et du 25 février, sur l'impôt du timbre et de l'enregistrement.

Une fois les élections passées, attendons-nous à voir paraître un cinquième décret instituant définitivement ces nouveaux impôts.

Brigandage électoral

En prenant connaissance, dans le *Journal Officiel Tunisien* du machiavélique arrêté instituant le 3^e collège électoral dans la Régence de Tunis, tout le monde a certainement dû se faire la réflexion suivante que nous nous sommes faite à nous-même :

— Cet arrêté dépasse en escobarderie tout ce que l'imagination la plus folle peut imaginer, c'est un honteux piège, un traquenard pour tâcher d'apaiser les esprits surexcités par l'inqualifiable arrogance du résident général Millet et attraper les gens simples et les imbéciles, un trompe l'œil, un crapuleux leurre bien digne de celui qui l'a conçu et mis au monde, dont nous ne tarderons pas à connaître les dessous. Il y a là-dedans, notamment, un vote par correspondance qui ne dit rien de bon qui vaille.

Les événements d'aujourd'hui sembleraient venir confirmer les pessimistes prévisions d'hier.

Dans certaine administration que nous ne voulons pas nommer pour ne pas lui faire une malsaine réclame à cause du

procédé, tant il nous paraît indigne, on a voulu — et cela certainement par ordre du sinistre bonhomme qui est à la tête du protectorat — se livrer à un véritable brigandage électoral qui, en tout autre pays qu'en Tunisie, en Amérique principalement, aurait presque occasionné le lynchage de celui qui en est l'auteur.

Ce brigandage consisterait, non pas comme on pourrait le croire, à forcer la main au personnel, ce qui constitue déjà une infamie et ne peut se comprendre en pays républicain ou protégé par la France républicaine mais, lisez bien, citoyens électeurs, à faire remettre au chef de service toutes les cartes d'électeur du personnel, chacune dans une enveloppe non fermée, préalablement signée par le propriétaire de la carte!!! le fonctionnaire, bien entendu, n'ayant pas à s'occuper du bulletin de vote à placer dans la dite enveloppe.

Ce qui a le plus frappé notre confrère du *Progress* du 5^{me} jour du passage du *Comte de Sausse* c'est l'esprit de concessions montré par celui-ci au cours des nombreuses allocutions qu'il a prononcées devant la Colonie Française.

Notre confrère ne veut pas entrer dans tous les détails des discours du courtier électoral, il veut seulement retenir le plus important, celui qu'il a prononcé à la réception du Cercle de l'Union Française.

M. Millet, qui s'était placé sur un excellent terrain, en commençant par déclarer que la politique devait être exclue de toutes ces réceptions ainsi que des actes des vrais travailleurs, est malheureusement entré en plein dans ce chemin dangereux où des questions de personnalité ont été discutées par lui avec trop d'ardeur.

Cela est très regrettable, car M. Millet qui, avec sa facilité de parole et son esprit délié devrait pouvoir glisser sur certaines particularités, s'attache trop à des futilités qui détruisent la bonne impression que l'on ressent par moments sous l'action de sa parole chaude et vibrante.

INFAMIE !

Lorsqu'on nous disait que le plus beau des René, le plus cavalier des Millet était élève politique de Barthélemy St-Hilaire d'Orléansque mémoire, on se trompait étrangement.

Tout triste d'avoir été renvoyé par de Fourtou, comme incapable, le petit sous-préfet Millet jura qu'on ne l'y prendrait plus, et il se mit à suivre assidûment le cours électoral du professeur Constans (de Toulouse).

Bientôt, l'élève dépassa le maître et toutes les ruses, tous les agissements, toutes les manœuvres, en un mot, la fraude électorale la plus perfectionnée n'eurent plus de secret pour lui.

Mais son esprit vagabond autant que son caractère est chevauteur ne s'est appliqué qu'à chercher des trucs nouveaux et inédits, tel le vote par correspondance dont nous parlons plus haut.

Mais ce nouveau système est éventé et entre temps se produit la candidature de M. Emile Lacroix, notre rédacteur en chef ; la peur est au camp ré-

scientiel et il faut à tout prix que cette candidature ne voie pas le jour.

On cherche, et comme le proverbe dit : cherchez et vous trouverez, on finit par trouver :

Eureka ! dit, le 26 courant, l'ingénieur René.

Et voici la petite infamie qui avait germé dans le cerveau malade de Millet.

D'après l'arrêté du 23 février 1896 les listes électorales étaient closes et publiées le 10 mars.

Quelques jours après était établie la commission d'appel, par laquelle les réclamations étaient reçues jusqu'au 14 avril.

Tout était donc terminé, au point même qu'on avait accepté la déclaration de candidature de M. Lacroix, qu'on lui avait même remis sa carte d'électeur.

Les travaux de la commission d'appel étaient terminés le 23 avril, lorsque tout à coup un arrêté spécial est pris par le résident en date du 27 avril remettant les choses au point de départ, c'est-à-dire avant le 10 mars.

La commission de révision est réinstallée pour 24 heures pour pouvoir, exécutant les ordres de M. Millet, radier M. Lacroix.

Il savait qu'il trouverait toujours quelqu'un pour exécuter ses ordres.

Mais le point illégal du truc résidentel apparaît clairement, en plus de l'illégalité de tout arrêté pris pour un cas spécial : la déclaration de candidature doit être faite dix jours au moins avant le jour fixé pour l'élection, or la nouvelle commission d'enquête instituée par l'arrêté du 27 avril, doit recevoir les réclamations jusqu'au 2 mai inclusivement, elle ne pourra donc statuer définitivement, espérons-le enfin, qu'après cette date, par conséquent vers le 4 mai.

Ainsi donc notre rédacteur en chef ne pouvant faire sa déclaration dans le délai fixé au paragraphe 3 de l'article 26 de l'arrêté du 23 février, ne pourrait être candidat.

Mais M. Lacroix a sa carte d'électeur, et le récépissé de sa déclaration de candidature, il est donc et il reste candidat.

Toutes les louches menées, tous les ignobles agissements d'un résident affolé de peur, n'empêcheront pas notre rédacteur en chef de tenir haut et ferme le drapeau des protestations contre M. Millet.

Ce n'est qu'une infamie de plus à l'actif de cet administrateur abhorré.
C. VÉRAX.

De nombreuses personnes nous demandent chaque jour si nous présenterons, le 10 mai, la candidature de notre sympathique ami M. Grébaucal. L'éloquent avocat de la Petite Tunisie, et sur notre réponse négative, nous demandent des explications.

M. Grébaucal, propriétaire d'un superbe domaine dans la circonscription de Souk-el-Arba, s'était fait inscrire sur les listes agricoles de ce contrôle alors qu'il n'était pas encore question du 3^e collège électoral, son inscription n'a pu être admise en conformité du décret qui spécifie, que ne seront électeurs au 3^e collège que ceux qui ne sont portés, ni sur les listes consulaires ou agricoles.

Voilà la raison pour laquelle — avec regret — nous ne présentons pas la candidature de notre ami qui aurait réuni de nombreux suffrages.

Le chatouilleux Robert

Grâces soient rendues aux cieux ! La Tunisie a enfin, en la personne du très honorable central Robert, un policier excessivement chatouilleux sur la question du point d'honneur.

Nous devons nous en féliciter et pour le bon renom de ce pays et pour celui des fonctionnaires si souvent mis sur la sellette par des gens au caractère mal fait.

Mais il paraît que cette sensibilité serait toute de commande, comme les réceptions spontanées sur le parcours de la caravane Milletiste à travers la Régence et cacheraient mal la frayeur énorme qu'aurait ce central de certaines révélations assez piquantes dont nous nous ferons un jour l'écho, à moins que d'autres le fassent pour nous, nous évitant ainsi une tâche assez pénible.

Brigandage électoral

Par suite d'une erreur dans la mise en page, la fin de l'article « Brigandage électoral » a été omis, nous le donnons ci-après :

Si ce fait odieusement scandaleux que l'on nous certifie être d'une scrupuleuse exactitude l'était réellement, ce serait un attentat sans précédent contre le suffrage des électeurs, une monstruosité pour pousser à la révolte les esprits les plus calmes, les moins portés aux arguments violents, les plus réfléchis, contre l'abject et méprisable individu qui s'en serait coupable.

Ce serait, disons-nous, une criminalité sans nom, une canaillerie infecte le dernier des crimes qui appellerait un châtiment exemplaire car il voudrait plus que peser sur la conscience d'hommes condamnés au silence de parole morceau de pain qu'on leur donne pour ne pas mourir tout juste de faim, il voudrait les réduire à l'état d'esclavage en plein dix-neuvième siècle !

Cela se pourrait-il ? Mais pour l'honneur de la France et du régime de liberté sous lequel nos frères vivent en la Métropole, ce régime pour lequel nos aînés ont versé le plus pur de leur sang, ont subi mille tortures dans les bagnes de l'empire et autres casemates de l'Algérie après le coup d'état du décembre, nous préférons croire à un horrible cauchemar, à une erreur de compréhension de celui qui nous a rapporté le fait.

Quoiqu'il en soit, nous veillerons et nous prions nos amis de veiller avec nous, à ce que la plus stricte neutralité soit observée aussi bien par les Millet que par ses sous-verges et dans le cas où l'un d'eux, si haut placé soit-il, se permettrait des amusements de ce genre, nous le clouerions sans merci au pilori de l'opinion publique.

Que les brigands qui voudraient donc attenter à la liberté du suffrage des fonctionnaires se le tiennent bien pour dit.

Ce n'est pas certainement le Résident général, M. Millet, qui tient au commandement, des désordres du protectorat dit notre excellent confrère le *Petit Colonial*.

Mais il faut espérer que M. le Ministre des Affaires Étrangères apprend, par ailleurs, la déplorable situation dans laquelle la mauvaise administration, la piètre diplomatie et la médiocrité politique de M. Millet, ont jeté ce pays jadis si tranquille.

Des élections qui ont eu lieu, n'ont pas tourné en faveur des candidats de la Résidence, malgré une pression officielle désordonnée.

En France, quand un Préfet obtient ainsi un insuccès, on le déplace. Qu'attend donc pour appliquer la mesure à M. Millet ?

Nous savons que si satisfaction n'est pas rapidement donnée à la Colonie, un membre du Parlement portera la question à la Tribune.

LA FROUSSE D'UN RÉSIDENT

De tous côtés, on m'avait dit de m'attendre à quelque tour de jarnac de la part du sieur Millet, à son retour de l'intérieur.

— Vous verrez, me disait-on, qu'il fera tout son possible, emploiera les moyens les plus antilégaux pour que vous ne soyez pas candidat. Il craint une manifestation sur votre nom et rien ne l'arrêtera pour arriver à son but.

Les prévisions se sont réalisées à la lettre.

Alors que l'arrêté réglementant les opérations de révision des listes électorales avait été ponctuellement suivi, alors que la commission d'appel avait terminé ses travaux et envoyé ses procès-verbaux dûment signés, M. le Résident général, affolé par ma déclaration de candidature, prenait, à la date du 27 avril, un arrêté qu'il n'avait pas le droit de prendre, instituant une nouvelle commission à l'effet de statuer sur les pièces intéressant la capacité électorale d'électeurs inscrits, qui seraient parvenues à l'administration, postérieurement aux opérations de la dite commission ; lisez : M. le Résident prend un **nouvel arrêté et donne l'ordre à la commission de rayer impitoyablement M. Lacroix.**

Naturellement, j'ai été rayé et, *ipso facto*, ma candidature, que je pose quand même, pour être valable, reste, subordonnée à la commission de révision d'appel qui se réunira lundi et dans le cas où celle-ci ne voudrait pas déplaire au maître et n'ordonnerait pas ma réinscription, j'irai jusqu'au Conseil d'Etat pour savoir si le Résident peut ainsi jouer de l'arrêté et en outre, s'il a le droit d'ordonner la radiation d'un électeur, dûment inscrit sur les listes et en possession de sa carte d'électeur.

Mais, je le demande au public impartial, que faut-il penser de la conduite de ce résident qui, serviteur de tous, n'agit pas autrement que ne le ferait le plus autocrate des souverains ?

Il faut vraiment que cet homme-là soit affolé, qu'il est, en un mot, la frousse, pour prendre, à mon égard, une telle mesure d'exception qui vient après nombre d'autres.

On se souvient peut-être encore de quelle façon il me fit arrêter, emprisonner et subir la condamnation que j'avais encourue dans l'affaire Dolot.

Je ne rappellerai tout ce que j'eus à souffrir dans les cachots beylicaux et le traitement qui me fut infligé comme au dernier des criminels de droit commun.

Ceci dit, je maintiens plus que jamais ma candidature, dussé-je aller, je le répète, jusqu'au Conseil d'Etat si on avait l'audace de ne pas me proclamer élu, si les électeurs m'accordent leurs suffrages.

EM. LACROIX.

A moi, Diafoirus !

Apprête tes seringues, tes clystos et autres instruments de chirurgie. Le cas est grave et le malade d'importance pas ordinaire. L'annonce de certaine candidature l'en a rendu malade et s'agit de réparer les dommages causés à sa précieuse personne par certain débordement subitement arrêté.

Le Diafoirus du palais parviendra-t-il jamais à guérir son auguste maître ?

C'est ce que tous les manants, variétés, pages et seigneurs, terrifiés, se demandent.

Demain nous serons renseignés et nous en ferons part si nous sommes encore de ce monde.

Le Nouveau Ministère ET LA TUNISIE

L'Orléaniste Millet jubile dans sa feuille d'hier de la constitution du Ministère Méline.

Il n'a pu contenir sa joie et il a fait composer une dernière heure pour en faire part à ses amis.

Voilà !

« Il est à remarquer que parmi les nouveaux ministres figurent MM. Rambaud et Boucher, qui faisaient partie de la caravane qui vient de visiter la Tunisie, sous la conduite du Résident Général. La présence de M. Hanotaux et de ces messieurs dans le nouveau cabinet ne peut que nous réjouir. »

— Je te crois ! — « parce que tous trois connaissent la Tunisie et que nous sommes assurés de pouvoir, en toutes circonstances, trouver auprès d'eux un appui précieux. »

Ce cher René aurait pu ajouter : surtout pour mes cent mille francs.

Il a escompté certainement la reconnaissance du ventre des premiers et l'amitié inconcevable qui l'unit à l'Hanoteaux.

Mais malheureusement pour lui et pour sa place, et heureusement pour nous, il a compté sans la majorité radicale de la Chambre des députés, qui saura faire respecter les droits du suffrage universel et faire rentrer dans le néant cette bande d'Orléano-opportunistes, qui voudraient encore mettre la France en coupe réglée.

La *Petite République* nous console un peu et nous promet la revanche prochaine.

Le Ministère Méline ne va pas tarder à trouver à qui répondre, dit-elle.

Il ne durera pas huit jours.

Elle termine en disant : « *Ça va chauffer*. »

Ne vous pressez donc pas tant de vous réjouir, brave Millet.

Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉnix

ROYAL CHAMPAGNE nec plus ultra

GRAND CAFÉ DE TUNIS

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

La *Dépêche du Soir* croit savoir que la Municipalité procède à une enquête sur les révélations que nous avons faites dans notre dernier numéro sur les choses de la police.

Si elles sont reconnues exactes dit notre confrère de lourdes responsabilités sont engagées qu'il faudra tirer au clair.

M. Martz, ancien secrétaire général de notre Chambre de Commerce, a reçu, lundi, les palmes académiques pour son laborieux et remarquable travail sur les douanes tunisiennes.

Nous applaudissons d'autant plus vivement à l'octroi de cette distinction hono-

riifique qu'elle nous console de quelques autres distribuées à des gens qui n'avaient aucun titre.

GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

Nous avons vu avec plaisir que notre ami Bensch qui avait déjà obtenu le prix d'honneur pour la décoration de sa voiture à la bataille des fleurs du Carnaval a remporté à nouveau le 1^{er} prix à celle de dimanche dernier.

Nos félicitations les plus sincères.

Une scène de pugilat a failli avoir lieu mardi, dans la rue Essadikia entre deux mondaines assises des salons résidentiels, jusque-là amies inséparables.

Querelle de poules. Cherchez le coq.

Deux poules vivaient en paix, un beau coq survint....

Bière de Norvège (voir aux annonces)

La *Dépêche du Soir* se moque agréablement du pitre René Bazin, correspondant des *Débats* qui s'est extasié sur le costume extra-fantaisiste que porte le sacro Millet lorsqu'il va faire le paon dans l'intérieur : à Tunis, il n'ose plus l'endosser dans la crainte de se faire éclater de rire au nez par la population entière que cet accoutrement met en folle gaité.

... Le Résident Général porte un uniforme noir, avec bande d'or au pantalon et broderies d'or au képi. La broderie est d'argent... et le silence est d'or, souvent. M. René Bazin, dit la *Dépêche*.

Ce René Bazin ne nous a pas fait savoir si son copain René Millet avait son sabre au côté et ses éperons. Ce détail avait une très grande importance pour les lecteurs du *Journal des Débats*.

Lait condensé non sucré (Voir aux annonces)

Nous apprenons que la *Compagnie Commerciale de la Régence de Tunis* a englobé dans ses opérations le *Grand Bazar Tunisien* et a décidé un remaniement complet dans l'organisation de cette Maison.

On ajoute encore que la nouvelle direction est disposée à faire les plus grands sacrifices sur l'ancienne marchandise qui serait, dit-on, vendue à vil prix.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette transformation intéressante qui paraît s'annoncer comme un événement commercial.

Nous avons vu, avec plaisir, que la Chambre de Commerce avait donné à son président le mandat impératif de ne pas assister à la séance de la commission technique chargée de l'examen de l'impôt du timbre et de l'enregistrement. La Chambre d'Agriculture n'en a pas fait autant.

Le public appréciera.

Nous rappelons à nos lecteurs que les courses du printemps auront lieu après-demain dimanche.

Elles promettent de surpasser les précédentes par l'importance des prix et des engagements.

Il y a, en notre Tunisie, quelques fonctionnaires cumulards, comme M. le docteur Deloulme, par exemple, qui est à la fois médecin municipal à Tunis et médecin municipal à Béja.

La personnalité de M. Deloulme nous importe peu, en l'occurrence, ce serait le docteur XXX que nous demanderions quand même au gouvernement tunisien si cette double situation à Tunis et à Béja ne va pas bientôt cesser.

Mais le docteur Deloulme touche des appointements qui feraient vivre deux familles, indépendamment de cette considération très importante, qu'habitants Tunis il ne peut à la fois donner des soins à Béja et à Tunis.

Nous espérons que le gouvernement comprendra que ce praticien ne peut conserver plus longtemps le double service médical sans en léser un des deux.

Comme il est plus que probable que M. Deloulme tient beaucoup plus à sa situation de Tunis qu'à celle de Béja, on devrait nommer un médecin communal en cette dernière ville avec résidence obligée à Béja.

Les habitants de cette localité, qui peuvent mourir avant l'arrivée de leur médecin, ne se plaindront certainement pas du changement de l'état de choses existant.

La Soirée

C'est la seconde fois, cette année que M. Donchet donne *Cavalleria Rusticana*, dont la production de M. Paul Milliet ne nous donne certainement le véritable caractère dramati-

MONTRES REMONTOIRS
Or, argent et nickel
tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
Horlogerie-Bijouterie
A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. — TUNIS

CHAINES
Or, argent, etc., etc.
ASSORTIMENT POUR MARIAGES
Réparations Garanties

que que l'apartition italienne nous aurait relevé.
Tout en partageant l'enthousiasme général nous acceptons les réserves que beaucoup de musiciens ont faites sur l'originalité de l'œuvre, au point de vue mélodie et orchestre.
Deux mélodies seules nous ont frappé: la Sicilienne en fa mineur que Turidu chante derrière le rideau, et la grande prière qui termine la première partie.
Le reste, admirablement arrangé, ne laisse aucune impression et ne comptera guère dans le bagage de Mascagni.
L'orchestration est bien faite, mais n'est pas savante. Ce n'est pas la faute du maître, car à l'âge auquel il a écrit son chef-d'œuvre, il n'avait peut-être pas la conception, ni la divination de la musique contemporaine. Certainement, Mascagni ne se serait pas appelé Berlioz...
C'est la grande renommée du maître qui nous permet de formuler ces critiques.
L'Italie la sacre Grand et c'est seulement comme tel que nous l'avons discuté.
L'interprétation a été exquise.
L'orchestre a été parfait.

Folies-Bergère

Succès sans fin et toujours croissant des petits **Méphistos**, les charmants duettistes miniature.
Succès de plastique, de beauté et de charme de la belle **Raymonde**.
Dimanche 3 mai
Débuts d'une grande attraction parisienne: **Excentricités musicales** des «Folies-Bergère» de Paris.
Mercredi 6 Mai, **NOUVEAUX DÉBUTS**

Changement de Propriétaire

Café-Restaurant Américain

TUNIS. — Rue de Bone. — TUNIS
ÉTABLISSEMENT 1^{er} ORDRE
Liqueurs de Marque. Cuisine soignée
DÉJEUNER ET DINER: 2 FR.
Salons Particuliers
Établissement ouvert toute la nuit

A la Ville de Paris

Grands Magasins de Nouveautés
8, Rue de l'Eglise. — Tunis
Arrivage d'un choix considérable des dernières nouveautés parues en scieries, lainages, grenadines, chapeaux, collets, ombrelles, etc.
Une coupeuse des premières maisons de Paris est attachée au magasin.
Prix très modérés

HOTEL CAILLODS

Place de la Gare Française. — TUNIS
Cuisine Recommandée
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.
Prix Modérés

LES BIÈRES DE NORVÈGE

sont supérieures et meilleur marché que toutes les autres bières en bouteilles.
Se vendent dans les premiers cafés, hôtels et épiceries.
gents:
FION Frères, 12, rue Essadikia

Seule Maison Française de
CONFISERIE-PÂTISSERIE
A. BOURRELY
TUNIS — 24, Avenue de France, 24 — TUNIS
SPÉCIALITÉ DE DATTES FARCIES
Grand Choix d'Articles
POUR
MARIAGES, BAPTÊMES, etc.
Colis Postaux

AU FLAMANT ROSE
M. BLANC, Naturaliste
Rue Al-Djazira 6 (en face l'Hôtel de Paris) TUNIS
PELLETÉRIE ET PLUMES
NATURALISATION et TANNAGE
Préparation, Vente et Achat
DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX
Oiseaux naturalisés et bruits pour Modes

"L'Afrique Française"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurance à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital: 1.000.000
SIÈGE SOCIAL: Boulevard de la République, 23
ALGER
Incendie, propriété immobilière. — Récoltes sur pied en gerbes et en meules. — Accidents. Collectives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers. — Individuelles, chevaux et voitures. — Bris de glaces.
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perruca, agent général à Sousse.

Denrées Coloniales
Epicerie de la Régence
Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages
CONSERVES, SALAISONS
Liqueurs des 1^{res} marques
ATANASIOU & C^{ie}
12, Rue d'Italie — TUNIS

Quincaillerie Martz & Chaudron
PELLET & AZERM, Successeurs
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS
— 0 —

Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage
Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles pour
Clapets et Joints à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
C. BOURY, armurier
TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleurs fabrications françaises et dans d'excellentes conditions.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et caustiques qui ont valu au **Coaltar Saponine Le Beuf** son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il procure, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon, 2 francs, les 6 flacons, 10 Francs
Dans toutes les pharmacies
Se défier des contrefaçons
DÉPÔT: PHARMACIE NÉE

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.
La Société se charge à des prix fort modérés de perfectionner les titages et autres travaux métallurgiques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.
Agent pour la Tunisie: J. FOR TI
TUNIS. — 44, Rue des Glacières — TUNIS

BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes,
Chevrons, Linteaux à toitures
Lattes à plafond
BAPTISTIN BRÉMOND
SCIERIE MÉCANIQUE. — MENUISERIE ET CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1-2-3
et Rue de Belfort. — TUNIS

Au Cadran Universel Charles Kloth. — Riche assortiment en horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie pour étrennes et cadeaux de noces.
MONTRES RÉGULADOR

LIBRAIRIE PARISIENNE

Avenue de France (sous les arcades)
ABONNEMENT A LA LECTURE
10 Cent. par jour
DERNIÈRE NOUVEAUTÉ
"VERS L'ORIENT"
Notes de voyage
Par ROBERT de FLERS

AVIS Pour avoir des médicaments bien préparés et bon marché, s'adresser à la **Pharmacie du Croissant**
16, Rue d'Espagne — TUNIS
GRAND RABAIS. — LARROUYAT, PHARMACIEN
Dépôt de la Maison Charras, de Marseille.
Glutinerie médicale contre le diabète.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

TUNIS. — 5 et 7 rue d'Espagne. — TUNIS
Maison de confiance et de bon marché

SAVON
"CHAT"
le meilleur
et le plus économique

PAR TOUS LES COURRIERS
Grand arrivage de beurre et fromages frais
Chocolat Félix Petit le k. 1,20 Absinthe Suisse, le litre. 95
Café le 1/2 k. 1,60 » Rivoire, » 1,25
Cacao la boîte 1,15 » Pernod, » 2,25
Liqueurs assorties le l. 1,15

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL

Chemins de fer portatif Decauville
DEMANDEZ LES CATALOGUES
FABRIQUE DE NORIAS de tous Systèmes
Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.
- MUSTAPHA ALGER -
Maison fondée en 1859
30 1889 à 1899, 1^{er} prix dans l'Exposition
Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuse, locomobiles, batteuses, etc.
Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

O U V E R T U R E

DE LA

BRASSERIE DU PHÉNIX

TUNIS. — Rue Amilcar et Rue Annibal. — TUNIS

Choucroute, Gratinées et Plats du jour

MACHERET, PROPRIÉTAIRE

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Matériaux de Construction
A. DE PARADE
20, Rue d'Espagne - TUNIS

Fabricant de Chaux grasses, Briques
Carreaux, Poteries artis-
tiques et Chaux hydraulique
Dépôt de Ciments, Plâtres, Tuiles
Tuyaux en grès vernissés
et de Carreaux en faïence pour
revêtements
Seule maison ayant continuellement
un grand stock de tous matériaux.

Restaurant de Bourgogne
9, Rue Al-Djazira
Cuisine Bourgeoise
REPAS A LA CARTE
Pensions à des prix très modérés
Chambres Meublées

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 - TUNIS

Brioche, — Croissants, — Petits
Pains pour thé et café, — Bonbons,
— Gâteaux, — Tartes, — Desserts,
etc.
Pains de luxe et de ménage. — Spé-
cialité de Pains anglais, — Biscuits,
— Pâtés fins, — Vins fins et liqueurs
de premier choix, — Petits fours,
Fournitures pour soirées, Baptêmes,
Mariages et Bals.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme
d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION EN COLIS POSTAUX DE 5 KILOS
en Tunisie, Algérie, Corse, France
et à l'étranger.
Livraison à domicile en estagnon
DE 5, 10, 15, 20 ET 25 KIL.
S'adresser pour toutes les Com-
mandes à M. PAUL NADAL, repré-
sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Ita-
lie. — TUNIS.
Envoifranco d'échantillons sur demande

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avan-
ces sur titres et marchandises, chè-
ques et lettres de crédit sur tous
pays, encaissements de coupons,
ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons
trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à
un an et quatre ans, 3 1/2 0/0;
bons à cinq ans, 4 0/0

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouve-
ments. — Avances sur prêts, sur la
marchandise et sur hypothèques
immobilières ou maritimes. — Dé-
pôts à vue et à échéances fixes —
Garde de titres au Payement et es-
compte de coupons. Reports. —
Dépôts de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
péens. — Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS -- EMISSIONS

LAIT CONDENSÉ "VIKING"
NON SUCRÉ
est la perfection du lait condensé

Il est extrêmement riche en crème, qu'il remplace très bien chez les pâtisseries et dans les bonnes cuisines où souvent le lait condensé ne peut servir. Il remplace absolument, mélangé à trois parties d'eau, le lait naturel le plus riche (lait chaud aux cafés). Il possède cet avantage sur le lait sucré qu'étant non sucré, on peut ajouter à son goût la quantité de sucre nécessaire par le besoin. Ce lait, provenant des pâturages renommés de la Norvège, se vend dans toutes les épiceries.

Norwegian Milk Cond Co., Christiania
Agents: FION frères, 12, rue Es-Sadikia à Tunis.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS
TUNIS - 24, Rue d'Italie 24 - TUNIS
MAISON FRANÇAISE
La plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits
PAR TOUS LES COURRIERS
GRAND ARRIVAGE DE FROMAGES ET BEURRE FRAIS
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

ENTREPRISE DE PEINTURE
A. CASTEL
TUNIS. - 25, rue d'Italie, 25, - TUNIS
Dorure sur verre. — Enseignes imitation émail
ARMOIRES & MÉDAILLES. — VENTE DE COULEURS & VERNIS

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
GROS DOURA Frères DÉTAIL
Entrepôts : rue des Glaciers, 10 et 29
Succursales : Rue de Zargoua, 4
Denrées coloniales; Légumes secs; Conservés alimentaires; Savons de France et de Suisse; Semoules et Farines; Pétrole et Huile de Suisse; Liqueurs ordinaires et des premières marques.

AUX CISEAUX D'OR
Fabrique générale d'instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine

Fabrique de Coutellerie en tous genres — abrique de Bandage
ET D'APPAREILS ORTHOPÉDIQUES SUR MESURE
Maison de Confiance
L. THIERS, coutelier, bandagiste, orthopédiste
TUNIS. 26, Rue Al-Djazira, 26. — TUNIS
Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux. Sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantis, tondeuses humaines des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons. Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron etc. Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs, bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attelles, jambes de bois, membres artificiels, béquilles, articles de voyage pour malades. Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-cutanées, ceintures-ventrières, articles d'allaitement et d'hygiène. — Réparations et aiguisage en tous genres.
Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS
A. LIODET, successeur
Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

LE MONDE
Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

INCENDIES. — Surances d'immeubles, fermes mobilières, marchandises. — Assurances contre la foudre et des appareils à vapeur. — Contre les recrus des localités, — contre les risques locaux et les risques du voisinage.

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survies. — Nues. — Propriétés, etc.

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

"LE PHÉNIX"
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
SIÈGE SOCIAL : 33, rue Lafayette. — PARIS
Agent général pour la Tunisie:
M. Ch. BAUDOT, 15, rue d'Italie. — TUNIS
PRINCIPALES SOUS-AGENCES :
MM. NESTLER aîné, à Sousse; PAGLIARELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès; WARGOQUIER, à Méhdia; SAYON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SANG, à La Goulette, Kram et environs; GREIL, à Medj-el-Bab; LORRY, à Souk-el-Arba; GRÉNOT, à Ghardimaou et LÉVY, à Kairouan.

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSNTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne Montebello.

A. GAUVAIN
Dépositaire de la Maison "Saint Frères"
TUNIS. — RUE D'ESPAGNE, 22
Toiles à voiles et galvanisés — Tentes et Tapis — Rideaux — Toiles et Sacs — Moquettes — Chemises — Gilets de chasse — Espadrilles — Sangliers, Septain — Cordages et Ficelles.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 9, rue Es-Sadikia, 9
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe:
A vue 2% — 6 mois 2 1/2% — 1 an 3%

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, gents
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménagements.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis, à 3 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
— tous les dimanches à 4 h. 1/2 du s. de TUNIS pour SOUSE, MO-
NASTIR, MEHDIA, SFAK, GABÈS et DJERBA
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PEDÉLUPÉ,

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST*, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans et au-delà..... 4%
A 2 ans..... 3%

Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m
Départ de Tunis pour Malte..... Lundi à 9 h. 30
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi 3 h. 30 soir
Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30
Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin

Prix des Places:
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia.